

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigel Concentrate 1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	Remplace la fiche : 19/03/2007

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Protecton Antigel Concentrate

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) particulière(s) : Liquide de refroidissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale de l'entreprise : SERVICE BEST B.V.
 De Run 4271
 5503 LM VELDHOVEN
 The Netherlands
 Phone: +31 40 230 23 00
 Fax: +31 40 230 23 02
 E-mail: info@servicebest.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : BELGIE/BELGIQUE/LUXEMBURG/LUXEMBOURG
 Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale
 c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
 +32 70 245 245

NETHERLANDS
 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)
 NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren
 bij acute vergiftigingen
 +31 30 274 88 88

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008/CE

Classification CLP : Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Acute Tox. 4 (Oral) H302

Texte complet des phrases H, voir sous section 16

2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : le produit est classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE.
 Xn; R22

Texte complet des phrases R, voir sous section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Étiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Pictogrammes des risques :



GHS07

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 15
		Révision nr : 1
	Protecton Antigél Concentrate	Date d'émission : 24/04/2015
		Remplace la fiche : 19/03/2007
1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L		

Mention d'avertissement	: Attention
Contient	: éthylène-glycol Diéthylène glycol
Mentions de danger	: H302 - Nocif en cas d'ingestion.
Conseils de prudence	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. P330 - Rincer la bouche. P501 - Eliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.2.2. Étiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)

Sans rapport

2.3. Autres dangers

Autres dangers	: Ethanédiol : Données de PBT/vPvB : Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII., Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII. .
----------------	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE
éthylène-glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° index CE) 603-027-00-1	80 - 95	Xn; R22
Diéthylène glycol	(N° CAS) 111-46-6 (N° CE) 203-872-2 (N° index CE) 603-140-00-6	0 - 15	Xn; R22
tétraborate de disodium pentahydrate, borax pentahydrate substance de la liste candidate REACH	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 601-808-1 (N° index CE) 005-011-02-9	1 - 4	Repr. Cat. 1; R60 Repr. Cat. 1; R61

Nom de la substance	Identificateur de produit	%	Classification conformément au règlement (UE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
éthylène-glycol	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° index CE) 603-027-00-1	80 - 95	Acute Tox. 4 (Oral), H302
Diéthylène glycol	(N° CAS) 111-46-6 (N° CE) 203-872-2 (N° index CE) 603-140-00-6	0 - 15	Acute Tox. 4 (Oral), H302
tétraborate de disodium pentahydrate, borax pentahydrate substance de la liste candidate REACH	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 601-808-1 (N° index CE) 005-011-02-9	1 - 4	Repr. 1B, H360FD

Pour le texte complet des phrases R- et (EU)H- dans cette section, voir section 16.

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 19/03/2007
	1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** : Garder au repos.
Veiller à un apport d'air frais.
en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon
En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
- Après absorption** : Rincer la bouche.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Provoquer un vomissement si la victime est consciente.
Consulter un médecin en cas de malaise.
- Conseils supplémentaires** : Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Voir également section 8 .
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traitement symptomatique.
En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. Toux Vertiges Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête.
- Contact avec la peau** : Peut être absorbé par la peau. Irritant Les symptômes suivants peuvent se manifester: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Contact avec les yeux** : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Douleur erythème (rougeur).
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Faiblesse État inconscient Les symptômes suivants peuvent se manifester: Douleurs abdominales Vomissement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyen d'extinction approprié** : Eau en aérosol, mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone, Extincteur à sec
- Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau de forte puissance .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie** : Combustible .
- Dangers spécifiques** : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 19/03/2007
	1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Equipement spécial de protection en cas d'incendie. .
 En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
 Évacuer la zone.
 Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence : Assurer une aération suffisante.
 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 Protection individuelle: voir paragraphe 8
 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipes d'intervention : Prendre les mesures de précaution et d'entraînement pour la décontamination d'urgence et l'élimination des déchets.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
 Endiguer.
 Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
 Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
 Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.
 Le site devrait assurer par un plan d'urgence, que des mesures préventives conformes de protection sont prises pour minimiser les impacts des rejets épisodiques.
 Éliminer en observant les réglementations administratives.

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8
 Évacuation: voir paragraphe 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Assurer une aération suffisante.
 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
 Protection individuelle: voir paragraphe 8
 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Éviter la formation d'aérosols.
 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières incompatibles.
 Voir également section 10
 Assurer un contrôle approprié du processus pour éviter une production de déchets en excès (Température, concentration, pH, temps).
 Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.
 Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 15
		Révision nr : 1
	Protecton Antigel Concentrate	Date d'émission : 24/04/2015
		Remplace la fiche : 19/03/2007
1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L		

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale : maintenir une bonne hygiène industrielle.
 se laver les mains et le visage avant les pauses et aussitôt après la manipulation du produit.
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 stocker les vêtements de travail séparément.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
 Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.

Matériaux d'emballage : Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition :

Diéthylène glycol (111-46-6)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	44 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	176 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	40 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	101 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	23 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	44 mg/m ³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Suisse	VLE (mg/m ³)	176 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	40 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	44 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	101 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	23 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	303 mg/m ³ (calculated)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	69 ppm (calculated)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	11 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	2,5 ppm
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	100 mg/m ³
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	23 ppm
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	300 mg/m ³ (calculated)
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	69 ppm (calculated)

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page : 6 / 15
			Révision nr : 1
			Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate		Remplace la fiche : 19/03/2007
1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L			

Lituanie	IPRV (mg/m ³)	45 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	90 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm
Pologne	NDS (mg/m ³)	10 mg/m ³ (inhalable aerosol fraction)
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	500 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	115 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	800 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	184 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	44 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	10 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	90 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	45 mg/m ³ (the limit value applies to the combined concentration of vapour and aerosol)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm (the limit value applies to the combined concentration of vapour and aerosol)
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	90 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm
éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
Autriche	MAK (mg/m ³)	26 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	10 ppm
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m ³)	52 mg/m ³
Autriche	MAK Valeur courte durée (ppm)	20 ppm
Bulgarie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Bulgarie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Bulgarie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Bulgarie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Croatie	GVI (granična vrijednost izloženosti) (ppm)	20 ppm
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (mg/m ³)	104 mg/m ³
Croatie	KGVI (kratkotrajna granična vrijednost izloženosti) (ppm)	40 ppm
Chypre	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Chypre	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Chypre	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Chypre	OEL STEL (ppm)	40 ppm
France	VLE (mg/m ³)	104 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VLE (ppm)	40 ppm (indicative limit-vapor)
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit-vapor)
France	VME (ppm)	20 ppm (indicative limit-vapor)

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 15
		Révision nr : 1
	Protecton Antigél Concentrate 1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	Date d'émission : 24/04/2015
		Remplace la fiche : 19/03/2007

Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m ³)	26 mg/m ³ (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	10 ppm (The risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed)
Gibraltar	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Gibraltar	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Gibraltar	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Gibraltar	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL TWA (ppm)	50 ppm (vapor)
Grèce	OEL STEL (mg/m ³)	125 mg/m ³ (vapor)
Grèce	OEL STEL (ppm)	50 ppm (vapor)
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³)	100 mg/m ³ (aerosol only)
Italie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Italie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Italie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Italie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Lettonie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Lettonie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	52 mg/m ³ (indicative limit value)
Espagne	VLA-ED (ppm)	20 ppm (indicative limit value)
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	104 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (ppm)	40 ppm
Suisse	VLE (mg/m ³)	52 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	20 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	26 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	10 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	52 mg/m ³ (fume) 10 mg/m ³ (droplets)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	104 mg/m ³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulates) 52 mg/m ³ (vapour)
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	20 ppm (vapour)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapour) 30 mg/m ³ (calculated-particulate)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	40 ppm (vapour)
République Tchèque	Expoziční limity (PEL) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	26 mg/m ³ 10 mg/m ³ (vapor)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	10 ppm
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m ³)	50 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (8h) (ppm)	20 ppm
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m ³
Finlande	HTP-arvo (15 min) (ppm)	40 ppm
Hongrie	AK-érték	52 mg/m ³
Hongrie	CK-érték	104 mg/m ³

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE		Page : 8 / 15
			Révision nr : 1
			Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate		Remplace la fiche : 19/03/2007
1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L			

Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (particulate) 52 mg/m ³ (vapour)
Irlande	OEL (8 hours ref) (ppm)	20 ppm (vapour)
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapour)
Irlande	OEL (15 min ref) (ppm)	40 ppm (particulate)
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	IPRV (ppm)	10 ppm (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Lituanie	TPRV (ppm)	20 ppm (aerosol and vapor)
Malte	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Malte	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Malte	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Malte	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (mg/m ³)	10 mg/m ³ (equal to the standard for nuisance dust-dust) 52 mg/m ³ (Total sum of limit values for both vapor and dust)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (AN) (ppm)	20 ppm (Total sum of limit values for both vapor and dust-total dust and vapor)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (mg/m ³)	104 mg/m ³ (Norm is based on the sum calculation for the total gas and particulate form of the substance-dust)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Kortidsverdi) (ppm)	40 ppm (Norm is based on the sum calculation for the total gas and particulate form of the substance)
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Takverdi) (ppm)	25 ppm (vapor)
Pologne	NDS (mg/m ³)	15 mg/m ³
Pologne	NDSch (mg/m ³)	50 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
Roumanie	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Roumanie	OEL STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
Roumanie	OEL STEL (ppm)	40 ppm
Slovaquie	NPHV (priemerná) (mg/m ³)	52 mg/m ³
Slovaquie	NPHV (priemerná) (ppm)	20 ppm
Slovaquie	NPHV (Hraničná) (mg/m ³)	104 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	25 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	10 ppm (aerosol and vapor)
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	50 mg/m ³ (aerosol and vapor)
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	20 ppm (aerosol and vapor)
tétraborate de disodium pentahydrate, borax pentahydrate (12179-04-3)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	2 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	6 mg/m ³
France	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³
Grèce	OEL TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³ (inhalable fraction)
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	6 mg/m ³ (inhalable fraction)
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	2 mg/m ³
Espagne	VLA-EC (mg/m ³)	6 mg/m ³

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 19/03/2007
	1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	

Suisse	VLE (mg/m ³)	1 mg/m ³ (inhalable)
Suisse	VME (mg/m ³)	1 mg/m ³ (inhalable)
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	1 mg/m ³

Procédures de contrôle recommandées : Mesure de la concentration dans l'air
Contrôle de l'air respiré par les personnes

8.2. Contrôles de l'exposition

- Protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Protection respiratoire : N'est pas exigée dans les conditions normales.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Masque complet (EN 136)
Demi-masque (DIN EN 140)
Type de filtre: A (EN 141).
Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. (EN 137)
- Protection des mains : Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374), Gants en néoprène, La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité (EN166)
- Protection corporelle : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection contre les dangers thermiques : N'est pas exigée dans les conditions normales.
- Mesures techniques de contrôle : Assurer une aération suffisante.
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition :
Voir également section 7 .
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : bleu
- Odeur : Presque inodore
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Point de fusion/point de congélation : Non déterminé
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 165 °C
- Point éclair : 111 °C CC

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 10 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 19/03/2007
	1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	

Vitesse d'évaporation	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable, liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: LEL: 3,2 % (évalué) UEL: 15,3 % (évalué)
Pression de la vapeur	: 0,08 hPa @ 20°C
Densité de la vapeur	: 2,1 Densité de vapeur relative
Densité relative	: 1,1 @ 20°C
Solubilité dans l'eau	: complètement soluble
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	: Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	: > 350 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Non déterminé
Propriétés explosives	: Non applicable Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la molécule ne comporte aucun groupe chimique susceptible d'avoir des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Non applicable La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes.

9.2. Autres informations

Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Référence à d'autres sections: 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Réagit vigoureusement avec les oxydants forts et les acides
Voir également section 7
Manipulation et stockage

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Voir également section 7
Manipulation et stockage

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Acides forts et oxydants forts, Voir également section 7, Manipulation et stockage

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Référence à d'autres sections: 5.2

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 11 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate 1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	Remplace la fiche : 19/03/2007

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Ingestion: Nocif en cas d'ingestion.

Diéthylène glycol (111-46-6)	
DL50/orale/rat	12565 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	11890 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
éthylène-glycol (107-21-1)	
DL50/orale/rat	4000 - 10200 mg/kg
DL50/cutanée/rat	10600 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
tétraborate de disodium pentahydrate, borax pentahydrate (12179-04-3)	
DL50/orale/rat	3400 mg/kg
DL50/cutanée/lapin	> 2000

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
pH: Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Cancerogénité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Autres informations

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques, Référence à d'autres sections: 4.2

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 12 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 19/03/2007
	1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	

Diéthylène glycol (111-46-6)	
CL50 poisson 1	75200 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 Daphnies 1	84000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
éthylène-glycol (107-21-1)	
CL50 poisson 1	41000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnies 1	46300 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 poissons 2	14 - 18 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Ethanédiol
Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ethanédiol
Ne montre pas de bioaccumulation.
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) : Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données de PBT/vPvB : Ethanédiol :
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

produit déchet: : Manipuler avec prudence.
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

Emballages contaminés : Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.
Éliminer en observant les réglementations administratives.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED : Classé comme déchets dangereux conformément à la réglementation de l'Union Européenne.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
07 01 04* - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques,
150110* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 13 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigél Concentrate	Remplace la fiche : 19/03/2007
	1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU : NA

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

ADR/RID : Non classifié pour cette voie de transport.

Classe(s) : Non applicable

14.3.2. Transport par voie fluviale (ADN)

ADN : Non classifié pour cette voie de transport.

14.3.3. Transport maritime

IMDG : Non classifié pour cette voie de transport.

Class or Division :

14.3.4. Transport aérien

ICAO/IATA : Non classifié pour cette voie de transport.

Class or Division :

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : NA

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Code: IBC : Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Les restrictions suivantes s'appliquent conformément à l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 1907/2006 :

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 : Protecton Antigél Concentrate

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 14 / 15
		Révision nr : 1
		Date d'émission : 24/04/2015
	Protecton Antigel Concentrate 1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	Remplace la fiche : 19/03/2007

3.b. Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n o 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 : Protecton Antigel Concentrate

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE. : Disodium tetraborate, anhydrous

Autorisations : Non applicable

15.1.2. Directives nationales

DE : WGK : 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

Textes complets des phrases R-,H- et EUH

Acute Tox. 4 (Oral) : Toxicité aiguë Catégorie 4
 Repr. 1B : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 R60 : Peut altérer la fertilité.
 R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 Xn : Nocif

Références littéraires et sources importantes des données : European Chemicals Bureau SDS Supplier

Autres informations : Estimation/classification CLP, Article 9, Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes :
 ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
 ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 CLP = Classification, étiquetage et emballage conformément au règlement (CE) 1272/2008
 IATA = Association internationale du transport aérien
 IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
 LIE = Limite inférieure d'explosivité/Limite inférieure d'explosion
 LSE = Limite supérieure d'explosion/Limite supérieure d'explosivité
 REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions de substances chimiques
 CSR = Rapport sur la sécurité chimique
 DNEL = DNEL = Dose dérivée sans effet
 LD50 = Dose létale médiane
 N.O.S. = non spécifiées ailleurs
 PNEC = La concentration prévisible sans effet
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps
 STEL = Valeur limite à court terme
 TLV = Valeurs seuil
 WGK = Wassergefährdungsklasse (Catégorie de pollution des eaux selon la législation)

SERVICE BEST B.V. De Run 4271 5503 LM VELDHOVEN The Netherlands Phone: +31 40 230 23 00 Fax: +31 40 230 23 02 E-mail: info@servicebest.com	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 15 / 15
		Révision nr : 1
	Protecton Antigel Concentrate 1890911 (1850686) 1L – 1890912 (1850685) 5L	Date d'émission : 24/04/2015
		Remplace la fiche : 19/03/2007

du régime hydrolique allemande)
NA = Non applicable

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/CE, 67/548/CE, 1272/2008/CE et au règlement de la commission CEE 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.